

Programme de formation

Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience – CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Nature de la prestation

Action permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) pour la certification :

CAP - Accompagnant éducatif petite enfance

44041: Petite enfance

332 : Travail social

CAP AEPE :

Code diplôme: 50 033 205

Niveau 3

Certificateur : Ministère de l'Éducation nationale

RNCP 38565

Date de début des parcours certifiants : 01/01/2024

Échéance certification: 31/12/2028

Durée

La durée spécifique est fixée suite à un entretien diagnostic avec le bénéficiaire.

En moyenne, un accompagnement VAE dure de 15 à 25 heures, sur une période de 4 à 6 mois.

Tarif

Le tarif de l'accompagnement VAE est établi de manière individualisée, en fonction de la durée d'accompagnement nécessaire, définie à l'issue de l'analyse de faisabilité.

À titre indicatif, le tarif horaire de l'accompagnement est de 114€ TTC. Pour un parcours supérieur à 22 heures, le tarif horaire est de 102€ TTC.

Dernière mise à jour de ce document le 10/02/2026

ACADÉLY SARL (anciennement ASAF) – 13-17-19 rue Jean Bourgey 69100 Villeurbanne – Tél : 04 81 91 98 90 – contact@acadely.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 13931 69 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes – Siret : 811 710 169 00020

Un devis personnalisé précise le nombre d'heures prévues, le contenu de l'accompagnement et le coût total de la prestation éligible au financement par le CPF, conformément à la réglementation en vigueur.

Lorsque des actes formatifs complémentaires sont identifiés comme nécessaires à l'issue de la phase de faisabilité, ceux-ci sont définis de manière individualisée et précisés dans le devis. Ils peuvent être inclus dans la prestation financée par le CPF ou, le cas échéant, faire l'objet de frais annexes à la charge du candidat.

Pour le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (CAP AEPE), les frais liés au passage devant le jury de certification sont fixés à 300 €, conformément aux modalités édictées par le certificateur ministériel.

Ces frais peuvent être inclus dans le devis proposé et pris en charge par le CPF, à condition qu'ils soient bien indiqués dans celui-ci et dans l'offre CPF.

Public

Tout professionnel de la petite enfance souhaitant obtenir le CAP AEPE.

Objectifs de l'accompagnement VAE

Accompagner le candidat dans la démarche de certification du CAP AEPE par :

- La compréhension de la démarche VAE
- La compréhension du référentiel d'évaluation et d'activité
- L'accompagnement méthodologique à la rédaction du dossier de validation
- L'information du candidat sur les conditions de la certification
- L'accompagnement de celui-ci au passage devant le jury VAE.

Exigences de la démarche VAE

La validation des acquis de l'expérience est une démarche individualisée, encadrée par la réglementation en vigueur et par le certificateur de la certification visée.

L'accès à la validation est conditionné à une analyse de faisabilité, fondée sur l'expérience du candidat au regard du référentiel de certification et des attendus du certificateur.

Cette analyse peut conduire à :

- une poursuite du parcours VAE,
- une réorientation vers une certification plus adaptée,

la préconisation d'actes de formation ou de stages complémentaires à l'accompagnement VAE ou un ajournement du projet.

Dernière mise à jour de ce document le 10/02/2026

ACADÉLY SARL (anciennement ASAF) – 13-17-19 rue Jean Bourgey 69100 Villeurbanne – Tél : 04 81 91 98 90 – contact@acadely.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 13931 69 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes – Siret : 811 710 169 00020

Le candidat s'engage à produire les éléments demandés (dossier de validation, justificatifs, productions) dans les délais fixés.

Les calendriers de dépôt et de jury relèvent du certificateur et peuvent impacter la durée globale du parcours.

La démarche de VAE repose également sur un investissement personnel régulier du candidat, en complément des temps d'accompagnement.

La rédaction du dossier de validation, la recherche et l'analyse des preuves, ainsi que les ajustements demandés nécessitent un travail en autonomie entre les séances.

À titre indicatif, il est recommandé que le candidat puisse mobiliser a minima l'équivalent d'une demi-journée par semaine pour ce travail personnel.

Ce volume peut varier selon la certification visée, l'expérience antérieure, l'aisance rédactionnelle et les phases du parcours.

Le rythme et l'organisation du travail sont ajustés de manière individualisée, en lien avec l'accompagnateur(rice) de parcours.

Contenu de l'accompagnement VAE

Le parcours d'accompagnement VAE comprend les phases suivantes :

1. Phase de diagnostic et de faisabilité

Échange diagnostic autour du projet professionnel et du projet de VAE.

Entretien de faisabilité avec accompagnement à la constitution du dossier de faisabilité, incluant l'analyse du référentiel de certification et des expériences professionnelles du candidat.

Élaboration du dossier de faisabilité transmis au certificateur, précisant notamment :

- les expériences mobilisées,
- la durée et le type d'accompagnement préconisé (individuel et/ou collectif),
- les éventuels actes formatifs complémentaires nécessaires,
- toute autre action contribuant à l'atteinte de l'objectif de certification.

Pour les diplômes relevant de l'Éducation nationale, cette phase de faisabilité correspond à l'étude personnalisée, partie intégrante de la recevabilité du candidat.

Durée maximale de la phase de faisabilité : 4 heures

2. Phase d'accompagnement à la constitution du dossier de validation

Analyse réflexive du référentiel de certification et des activités professionnelles réalisées.

Accompagnement méthodologique à la structuration des preuves et à la rédaction du dossier de validation (livret de validation).

Dernière mise à jour de ce document le 10/02/2026

ACADÉLY SARL (anciennement ASAF) – 13-17-19 rue Jean Bourgey 69100 Villeurbanne – Tél : 04 81 91 98 90 – contact@acadely.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 13931 69 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes – Siret : 811 710 169 00020

Appui à la mise en cohérence du dossier avec les attendus du certificateur.

Accompagnement individuel : jusqu'à 40 heures maximum

Accompagnement collectif (le cas échéant) : jusqu'à 20 heures maximum

3. Actes formatifs complémentaires (le cas échéant)

À l'issue de l'analyse de faisabilité, des actes de formation complémentaires peuvent être proposés lorsque cela est nécessaire :

pour répondre aux prérequis de la certification visée,

ou pour combler un écart limité de compétences identifié.

Ces actes sont définis de manière individualisée, en lien direct avec la certification visée.

Ils peuvent être réalisés par Acadély ou par un organisme de formation partenaire, dans le cadre d'une éventuelle sous-traitance.

4. Préparation à la certification

Définition d'un planning prévisionnel d'accompagnement et, le cas échéant, de formation ou de stage.

Préparation au passage devant le jury VAE, incluant un entraînement à l'oral.

Un entretien post-jury peut être proposé si besoin et sur demande, lors de la contractualisation du parcours.

La durée totale de l'accompagnement VAE est individualisée, dans la limite d'un volume horaire maximal de 50 heures.

Le contenu précis, les durées effectives et les éventuels actes formatifs complémentaires sont définis et formalisés dans le dossier de formation (devis), à l'issue de l'analyse de faisabilité.

Résultats attendus

Être en capacité de préparer les 2 livrables d'une démarche VAE :

- Dossier de faisabilité
- Dossier de validation (livret 2)

Être en capacité de présenter le passage devant un jury pour la certification finale du diplôme.

Méthodes et modalités d'accompagnement

L'accompagnement est réalisé sous forme de :

Temps individuels : entretiens personnalisés, accompagnement méthodologique, suivi de l'avancement

Dernière mise à jour de ce document le 10/02/2026

ACADÉLY SARL (anciennement ASAF) – 13-17-19 rue Jean Bourgey 69100 Villeurbanne – Tél : 04 81 91 98 90 – contact@acadely.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 13931 69 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes – Siret : 811 710 169 00020

Temps collectifs (le cas échéant) : ateliers méthodologiques, échanges de pratiques

L'accompagnement est proposé en présentiel, distanciel ou hybride, selon les besoins du bénéficiaire et l'organisation retenue.

La durée totale de l'accompagnement est individualisée, dans la limite du volume horaire prévu au contrat.

Un dossier de suivi individuel est constitué pour chaque bénéficiaire afin de tracer l'avancement du parcours, les livrables produits et les temps d'accompagnement réalisés.

Des points d'étape réguliers permettent :

d'évaluer la progression du bénéficiaire,

d'ajuster le parcours si nécessaire,

d'anticiper les difficultés ou risques d'abandon.

Prérequis

Justifier d'expériences professionnelles ou non professionnelles, salariées ou bénévoles, en lien avec la certification.

Avoir accès à un ordinateur ou tablette.

Avoir accès à une connexion internet.

Maîtriser la langue française : savoir lire et écrire.

Modalités et délais d'accès

Admission après entretien :

1. Échange diagnostic sur la faisabilité du projet
2. Entretien de faisabilité, prenant en compte le projet, les prérequis, les documents administratifs à fournir et la proposition d'accompagnement et de financement.

Délais d'accès :

Toute demande de renseignement est traitée dans les 24h ouvrées.

Animation

Nos Architectes accompagnateurs de parcours (AAP) sont qualifiés selon une procédure de recrutement répondant aux exigences du RNQ de Qualiopi (cursus, parcours professionnels, compétences pédagogiques et d'animation, validation des supports de formation).

Dernière mise à jour de ce document le 10/02/2026

ACADÉLY SARL (anciennement ASAF) – 13-17-19 rue Jean Bourgey 69100 Villeurbanne – Tél : 04 81 91 98 90 – contact@acadely.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 13931 69 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes – Siret : 811 710 169 00020

Acadély est également très attentif aux qualités humaines de ses intervenants et les forme aux exigences méthodologiques de l'accompagnement VAE.

Sanction de l'accompagnement

Un certificat de réalisation sera remis à l'organisme financeur.

Déroulé de la certification

Contactez le DAVA de votre région pour plus d'informations : <https://vae.education.gouv.fr/>

Accessibilité

Toute demande sera étudiée.

Notre organisme étant labellisé H+, nous proposons un accompagnement adapté. Nous analysons chaque situation afin de définir les aménagements pédagogiques, matériels ou organisationnels nécessaires. En lien avec nos partenaires, nous mobilisons les solutions les plus pertinentes pour garantir l'accessibilité et la réussite de chacun.

Évaluation de l'accompagnement VAE par les bénéficiaires

Enquête de satisfaction à chaud envoyée au bénéficiaire à la fin de l'accompagnement.

Les plus de notre accompagnement VAE

Accompagnement individualisé par des professionnels de la VAE.

Parcours flexible et adapté aux besoins et contraintes du candidat.

Entraînement à la certification "jury blanc".

Résultats de notre accompagnement VAE

Les indicateurs suivants sont suivis dans le cadre de l'activité VAE :

nombre de candidats accompagnés,

taux de validation (totale ou partielle),

taux d'abandon,

taux de satisfaction.

Les résultats seront publiés à l'issue des premières sessions d'accompagnement.

Pour plus d'informations, consultez notre site internet : <https://www.acadely.fr/statistiques/>

Dernière mise à jour de ce document le 10/02/2026

ACADÉLY SARL (anciennement ASAF) – 13-17-19 rue Jean Bourgey 69100 Villeurbanne – Tél : 04 81 91 98 90 – contact@acadely.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 13931 69 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes – Siret : 811 710 169 00020

Blocs de compétences

Blocs de compétences professionnelles :

RNCP38565BC01 - Accompagner le développement du jeune enfant

RNCP38565BC02 - Exercer son activité en accueil collectif

RNCP38565BC03 - Exercer son activité en accueil individuel

Blocs de compétences générales du CAP :

RNCP38565BC04 - Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique

RNCP38565BC05 - Mathématiques et physique-chimie

RNCP38565BC06 - Éducation physique et sportive

RNCP38565BC07 - Prévention-santé-environnement

RNCP38565BC08 - Langue vivante (bloc facultatif)

RNCP38565BC09 - Mobilité (bloc facultatif)

Équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés

La certification au diplôme du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance permet d'accéder aux métiers suivants :

K1302 - Assistance auprès d'adultes

K1303 - Assistance auprès d'enfants

K1304 - Services domestiques

G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

Statistiques 2024-2025

Données post-formation à 3 mois :

Taux en formation : 6%

Taux en recherche emploi : 10%

Taux en insertion emploi : 68%

Dont taux insertion emploi métier : 81%

Dernière mise à jour de ce document le 10/02/2026

ACADÉLY SARL (anciennement ASAF) – 13-17-19 rue Jean Bourgey 69100 Villeurbanne – Tél : 04 81 91 98 90 – contact@acadely.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 13931 69 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes – Siret : 811 710 169 00020

Pour plus d'informations, consultez notre site internet : <https://www.acadely.fr/statistiques/>

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance, ou certains de ses blocs de compétences, comporte des correspondances partielles avec d'autres titres professionnels :

RNCP35506 - TP - Assistant de vie aux familles

RNCP32369 - CPJEPS - Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
- CPJEPS - Mention animateur d'activités et de vie quotidienne

RNCP37568 - CS - Aide à domicile

RNCP38390 - CAPA - Services aux personnes et vente en espace rural

Consultez la fiche RNCP38565 de la formation pour connaître le détail.

Contacts

Service recrutement : recrutement@acadely.fr - 04 82 83 98 84

Responsable ingénierie pédagogique : thibault.verda@acadely.fr - 04 81 91 21 07

Référente handicap : caroline.crespin@acadely.fr - 04 82 83 98 86

Dernière mise à jour de ce document le 10/02/2026

ACADÉLY SARL (anciennement ASAF) – 13-17-19 rue Jean Bourgey 69100 Villeurbanne – Tél : 04 81 91 98 90 – contact@acadely.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 13931 69 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes – Siret : 811 710 169 00020